



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2017-160

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DDFIP 79

79-2017-12-14-001 - Arrêt relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres (1 page) Page 3

DDFIP 79

79-2017-12-14-001

Arrêt relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres

*Arrêt relatif à la fermeture du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement SPF-E Niort
1 le mardi 2 et le mercredi 3 janvier 2018*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Aline GRANDJANIN
aline.grandjanin@dgifp.finances.gouv.fr
05.49.06.36.22

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction
Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les trois Services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Niort, situés au Centre des Finances publiques de Niort – 171 avenue de Paris - seront fermés, à titre exceptionnel, le mardi 2 et le mercredi 3 janvier 2018.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Niort, le 14 décembre 2017

Par délégation du Préfet,

L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques,

Véronique GABELLE

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**